

## **Rôle de l'Anses dans l'évaluation des risques en bien-être animal**

Florence ÉTORÉ, Unité d'Evaluation des Risques en Santé Alimentation et Bien-être des animaux, Anses, Maisons-Alfort

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a été créée le 1<sup>er</sup> juillet 2010. L'Anses est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle des ministères chargés de la Santé, de l'Agriculture, de l'Environnement, du Travail et de la Consommation.

L'Anses assure des missions de veille, d'expertise, de recherche et de référence sur un large champ couvrant la santé humaine, la santé et le bien-être animal (BEA) ainsi que la santé végétale. Elle offre une lecture transversale des questions sanitaires en évaluant les risques et les bénéfices sanitaires, souvent au prisme des sciences humaines et sociales. Ses missions de veille, de vigilance et de surveillance permettent de nourrir l'évaluation des risques. L'Agence évalue ainsi l'ensemble des risques (chimiques, biologiques, physiques...) auxquels un individu ou un animal peut être exposé, volontairement ou non.

L'agence est organisée autour de quatre grands pôles : le pôle affaires générales, le pôle produits réglementés, le pôle recherche et références et le pôle science pour l'expertise.

Les travaux en lien avec la thématique bien-être animal sont conduits d'une part au sein des laboratoires de l'agence (pôle recherche et référence) et d'autre part à la direction de l'évaluation des risques. En effet l'agence peut être saisie par différents organes pour répondre à des questions en évaluation des risques (pôle sciences pour l'expertise). Les saisines reçues par l'Anses sont toutes examinées en expertise collective et contradictoire, selon les procédures de l'agence, au sein de collectifs d'experts (comités d'experts spécialisés) et/ou groupes de travail (GT).

Jusqu'en juillet 2018 les expertises en BEA étaient conduites au sein du groupe de travail BEA (GT BEA) qui était composé de 18 experts couvrant des champs de compétences disciplinaires variées en lien avec le BEA (éthologie, science humaines et sociales, physiologie, etc.). Compte tenu de la complexité des questions posées, une expertise collective préalable par un Groupe de Travail dédié était le plus souvent mise en œuvre. Les travaux du GT BEA étaient validés ensuite par le CES santé et bien-être des animaux (CES SABA), collectif qui réunit une trentaine d'experts aux compétences encore plus larges tant au niveau des espèces que des disciplines couvertes.

Depuis juillet 2018, pour gagner en efficience, le GT BEA n'existe plus, les saisines sont traitées par des GT dédiés et les compétences du CES SABA ont été élargie en matière de BEA.

Les rapports d'expertises et les avis de l'agence sont tous rendus publics et sont disponibles sur le site internet de l'Anses. Les thématiques travaillées en évaluation de risque en BEA sont en lien avec les saisines reçues, mais sont aussi le fruit d'une réflexion plus globale des experts, visant à se doter de références fondamentales. Ainsi, les travaux portent sur les sujets suivants : analyse des guides de bonnes pratiques pour la protection des animaux à l'abattoir (chez les bovins, les porcs, les ovins et les volailles), associée aux procédures d'échantillonnage pour le respect des bonnes pratiques d'étourdissement ; des travaux de développement méthodologiques (élicitation des connaissances d'experts) ; des travaux sur le bien-être des animaux (porcs et volailles) en élevage, etc. Les animaux de compagnie sont aussi dans le champ d'expertise de l'Anses pour le bien-être animal avec des travaux relatifs aux chiens susceptibles d'être dangereux, à des guides de bonnes pratiques pour la protection animale en jardinerie, animaleries, refuges, etc.

Plus fondamentalement, l'Anses a produit en 2018 un document visant à placer la définition du bien-être animal dans le contexte scientifique, philosophique et sociétal d'aujourd'hui. Sur le plan scientifique, ce document constitue une référence des connaissances actuelles sur l'animal et la nature de ses interactions avec l'être humain et avec son environnement. C'est sur la base de ces connaissances que les chercheurs et les experts de l'Anses en BEA mènent désormais leurs travaux.

Le GT BEA a également produit en 2017, à destination des professionnels, un document guide qui décrit des lignes directrices pour l'élaboration des Guides de bonnes pratiques pour le bien-être des animaux, dans différents contextes et pour différentes espèces. Ces lignes directrices constituent ainsi

un socle commun d'organisation pour les Guides de Bonnes Pratiques en cours d'élaboration ou à venir. Elles sont aussi un cadre pour leur évaluation par l'Anses.

Au travers de ces différents travaux, l'Anses a donc depuis 2012, progressivement transféré sa méthodologie de travail et ses principes fondamentaux de l'expertise collective à un nouveau domaine : celui du bien-être des animaux. Comme pour les autres thématiques, son rôle est d'apporter les éléments d'éclairage scientifique en appui aux décisions des gestionnaires.